

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0040-52

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 novembre 2022 et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 1^{er} décembre 2022 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 1^{er} décembre 2022.

RÈGLEMENT CA29 0040-52

Règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'apporter diverses corrections et divers ajustements à l'article 70 concernant les usages additionnels autorisés pour les usages des catégories d'usages « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Habitation multifamiliale (H3) », à l'article 73 sur les dispositions générales applicables à un usage additionnel, à l'article 75 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Commerce de service » et à l'article 76 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Service de garde en milieu familial ».

Ce règlement rentre en vigueur le 1^{er} décembre 2022 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce premier jour du mois de décembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

Pier-Luc Bisailon Landry, avocat

/ae